



POLITIQUE DE LA VILLE

Charte de partage des valeurs républicaines

Nous,
responsables de l'association
bénéficiaires d'une aide de l'État, de Nevers Agglomération ou de la ville d'un montant de
pour réaliser une action intitulée
visant à
nous engageons devant le Préfet, représentant de l'État dans la Nièvre, et devant le Président de Nevers Agglomération, Maire de Nevers :

- à faire respecter, à promouvoir et à faire partager, par nous-mêmes et par tous les membres de notre association, dans chacune des actions que nous menons, en direction de tous les publics pour lesquels nous intervenons, les principes suivants, qui forment le socle du vivre ensemble dans la République et garantissent la concorde de tous dans le respect des différences de chacun ;
- à prévenir les phénomènes de repli identitaire, d'exacerbation des différences, de rejet de l'autre, de radicalisation, de désignation de boucs émissaires, qui forment le principal terreau de ces dérives ;
- à cette fin, à être fidèles aux valeurs suivantes :

Liberté, égalité, fraternité

La devise républicaine est notre bien commun. Elle forme un tout qui fonde le vivre ensemble et fait de chaque individu une citoyenne ou un citoyen à part entière :

- libre, dans les seules limites fixées par la loi ;
- égal aux autres, en droits ou en devoirs ;
- égal dans le respect d'autrui et en solidarité avec tous.

La devise républicaine est le socle de l'action de la puissance publique et oblige chacun à son respect. Nous nous engageons à y veiller.

Laïcité

La République laïque garantit la liberté de conscience de chacun, croyant ou non croyant. Dans le cadre des actions financées au titre de la politique de la ville, nous ne saurions en aucun cas faire la promotion ou le dénigrement d'une religion ou d'une philosophie, de façon directe ou indirecte. En contribuant à promouvoir la citoyenneté auprès des publics auxquels nous nous adressons, majeurs ou mineurs, hommes et femmes, qui implique le développement du libre arbitre et du sens critique de chacun, nous condamnons toute forme de prosélytisme et nous nous engageons à la plus grande vigilance pour prévenir toutes formes de dérives de type fondamentaliste ou sectaire.

Lutte contre toutes les formes de racisme et de discrimination

Nous nous engageons à n'accepter aucun discours qui tendrait à faire croire ou à sous-entendre que les individus ne naîtraient pas égaux en raison de leur ethnie, de leur sexe, de leur apparence, de leurs codes sociaux. Toutes expressions directes ou indirectes doivent être combattues avec vigueur.

Nous condamnons tout acte, tout propos ou tout comportement contre les personnes, en raison de leur opinion ou confession.

Nous condamnons toutes formes de violences et d'agressions racistes ou xénophobes.

Nous agissons contre les discriminations que la loi prohibe, fondées sur « l'appartenance ou la non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une religion, à des convictions, à l'âge, aux handicaps, à une orientation ou une identité sexuelle, son sexe ou son lieu de résidence » (loi n° 2014-173 du 21 février 2014).

Aucune de ces différences ne permet de distinguer les personnes dans l'accès aux droits, à l'emploi, au logement, à la formation, à l'accès aux biens et services, publics et privés, à l'accès aux soins et aux services sociaux.

Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

La société ouvre les mêmes perspectives de réalisation personnelle et professionnelle aux femmes et aux hommes. Nous nous engageons à lutter contre les stéréotypes qui enferment les individus en fonction de leur sexe, dans des caricatures, des schémas, des représentations et des normes de comportements.

L'action financée au titre des crédits de la politique de la ville devra être indifféremment ouverte aux hommes et aux femmes.

En signant le présent engagement, nous savons et acceptons qu'il puisse être tenu compte du respect de la lettre et de l'esprit de cette charte dans la reconduction éventuelle des actions financées par les deniers publics.

Signature